

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1912)
Heft: 124

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de la Séance générale le 16 juin 1912 au Rathaus à Zurich

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des délégués autorise deux de ses représentants à lui soumettre une proposition tendant à fonder à Genève une 2^e section et à lui en expliquer les raisons. M. **Vibert** envisage que c'est là une question d'ordre intérieur de la section de Genève et pense que l'Assemblée des délégués n'est pas compétente en cette matière. M. **Hodler** demande que ces messieurs soient entendus, c'est pour lui une question de justice. M. **Hermanjat** est du même avis, mais demande qu'il ne soit fait aucune personnalité.

En fin de compte il est décidé d'écouter ces messieurs lorsque l'ordre du jour sera épuisé, de leur permettre d'exposer leurs desiderata sans que l'Assemblée entre en discussion et à condition qu'il ne soit pas fait de personnalités.

L'ordre du jour étant épuisé, il reste les **propositions individuelles**.

M. **Wieland** demande si le Comité central est entré en discussion sur les nouvelles propositions du „**Kunstverein**“ suisse, touchant le jury du **Turnus**. M. **Righini** répond que le Comité central n'est pas encore avisé officiellement de la question et que par conséquent rien n'a été discuté.

M. **Wylér** (Argovie) demande au nom de sa section que la subvention de frs. 12000. — soit dépensée entièrement en une année. Le même demande aussi qu'il soit fait des démarches afin de supprimer les droits de douane pour les œuvres d'artistes suisses rentrant en Suisse. Il y a là une injustice. M. **Röthlisberger** répond que des démarches de ce genre ont été faites déjà par le Comité central, mais elles sont vouées d'avance à un insuccès certain.

La séance est close à 6 heures 1/2.

La parole est donnée ensuite à MM. **de Saussure** et **Dunki**, délégués du groupe de minorité de la section de Genève. M. de Saussure expose la situation en un discours clair et mesuré qui n'est suivi d'aucune discussion.

Rédigé d'après les procès-verbaux de MM. **Gallet** et **Senn** et les notes du secrétaire central: **Théodore Delachaux**.

Procès-verbal de la Séance générale le 16 juin 1912 au Rathaus à Zurich.

M. **Ferdinand Hodler**, président, ouvre la séance à 9 heures 50 minutes et salue l'assemblée. En paroles émues il rend hommage aux morts et en particulier à **Albert Welti**. L'assemblée se lève en leur honneur. — La Société est représentée par 86 membres des diverses sections, seule la section du Valais ne figure pas.

Le **procès-verbal** de l'assemblée de 1911 à Aarau est accepté sans lecture, celui-ci ayant paru dans le journal (n° 113).

Le secrétaire central est désigné comme **rapporteur** de la séance générale.

Il est procédé encore à la nomination de deux scrutateurs: MM. **Blailé** (Neuchâtel) et **Hubacher** (Berne).

Le **rapport annuel** est lu en français par M. **Röthlisberger**, en allemand par M. **Righini**.

MM. **Senn** et **Gallet** lisent les deux versions allemande et française du **procès-verbal de la séance des délégués** de la veille. Ces procès-verbaux sont acceptés sans observations.

M. **Hodler**, président, avant de continuer l'ordre du jour, exprime le désir de voir les décisions prises par les délégués ratifiés par l'assemblée, car l'Assemblée des délégués est celle où la Société dans son ensemble est le mieux représentée.

M. **Righini**, trésorier central, présente le rapport de caisse. Après avoir fait encore une fois l'éloge de M. **Welti**, qui s'était dévoué à mettre nos comptes en ordre et que la mort nous a malheureusement enlevé trop vite, il passe en revue notre année financière. Entre autres choses, il

fait remarquer que le fond des frs. 500. — est définitivement rétabli. (Pour le détail voir les comptes dans ce n°.) Malgré les fortes dépenses il nous reste un excédent de recettes appréciable. Le journal a coûté plus cher qu'il n'était prévu; la cause en est principalement au numéro contenant l'article sur les billets de banque et aussi à l'impression des statuts. Malgré l'état prospère de nos finances nous devons continuer à recruter des membres passifs afin que nous puissions nous occuper d'autres tâches qui demandent des sacrifices plus grands. Lorsque nous aurons un millier de membres passifs nous pourrions penser à baisser les cotisations! Nous devons pouvoir donner une forte somme chaque année à la caisse de secours p. ex. M. **Weibel** (Aarau) présente le rapport des vérificateurs des comptes. MM. **Weibel**, **Bovet** et **Righini** ont eu une séance à Olten. M. Weibel fait l'éloge de la façon dont les comptes sont tenus et propose à l'assemblée de les ratifier. Il appuie en même temps la proposition de commencer l'année comptable de la Société le 1^{er} mai. Les comptes sont admis sans observations et avec remerciements. M. **Weibel** n'acceptant pas de réélection comme vérificateur, l'assemblée désigne dans ce but MM. **Bovet** (Neuchâtel) et **Joss** (Berne).

M. **Righini** demande à l'Assemblée générale de ratifier la décharge donnée par l'Assemblée des délégués au Comité central dans l'affaire des estampes manquantes. Il donne dans ce but les explications nécessaires et indique les démarches qui ont abouti à retrouver un certain nombre de ces estampes; mais il en manque encore 78 dont toute trace est perdue. La question est importante puisque les estampes restant dans notre trésor sont assurées pour la somme de 21,970 francs.

L'assemblée donne décharge au Comité central dans cette question.

La **cotisation annuelle** ne donne lieu à aucune discussion, elle est maintenue à 10 francs.

Le **Budget 1912/1913** est adopté tel qu'il a été présenté à l'Assemblée des délégués (voir le procès-verbal de la dite assemblée).

M. **Hodler** présente le cas **Beurmann** et expose la situation. Après lecture de l'article 13, l'assemblée vote l'exclusion de M. **Beurmann** à une forte majorité (4 voix contre).

Les candidats, qui sont présentés un à un, avec leurs états de services, sont tous acceptés. La section de Genève présente encore M. **Rolando**, **Alfred**, sculpteur, qui a été omis sur la liste. Il a exposé à Genève 1904 et Zurich 1910. L'assemblée l'accepte à condition que les états de services soient reconnus exacts après vérification.

La **proposition de M. Silvestre touchant un nouveau mode d'élection** donne lieu à quelques explications. Il est décidé d'adopter la manière de voir du Comité central qui avait aussi été adoptée par les délégués, à savoir que les membres du jury qui auraient fonctionné une année ne seraient pas rééligibles immédiatement; pour le reste l'ancien système est maintenu.

La **demande de modification des statuts présentée par un groupe d'artistes genevois** que MM. **Dunki** et **Trachsel** cherchent à défendre, ne trouve pas d'échos. M. **Dunki** demande qu'on fasse pour le Comité central ce que nous venons de faire pour le jury, c'est-à-dire une rotation plus rapide; il cite l'exemple du ministère français à l'appui de ce nouveau système. Dans tous les cas il trouve que le Comité central s'est exagéré la portée de cette pétition, qui ne visait aucune personnalité.

M. **Röthlisberger** répond pour soutenir le point de vue du Comité central et les statuts qui sont le résultat de nos expériences antérieures. Le travail du Comité

central doit avoir de la continuité et pour cela il ne peut pas changer chaque année; il faut un apprentissage et il faut du temps pour se mettre au courant des affaires. Au nom du Comité central il demande que, vu la situation suffisamment claire puisque la plupart des sections ont discuté et pris une décision négative sur ce sujet, il soit voté et passé à l'ordre du jour. L'assemblée appuie le Comité central (moins 6 voix).

La **proposition Sandoz** (section de Paris) est retirée et remise à l'étude du Comité central.

La **proposition Silvestre touchant une contre-manifestation à la brochure Winkler** n'a plus sa raison d'être par le fait que le recueil de signatures et le manifeste de la „Sécession“ n'ont pas abouti. Elle est donc retirée.

M. **Righini** expose sa proposition, qui tend à attribuer en entier à la caisse centrale les cotisations payées pour des estampes d'années antérieures. L'assemblée ratifie le vote émis par l'Assemblée des délégués et accepte cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, viennent les propositions individuelles. En premier lieu vient la **demande de fondation d'une nouvelle section de Genève**. M. Röchlisberger lit une lettre reçue par tous les membres du Comité central, il regrette que les signataires de cette lettre n'aient pas fait leurs démarches plus tôt afin que les sections aient eu le temps de s'occuper de cette question.

M. **de Saussure** explique encore une fois, comme il l'a fait à la fin de la séance des délégués, la demande de ses collègues et appuie ce projet sur ce qui se passe par exemple à Munich, où le „Künstlerbund“ possède 3 ou 4 sections dans la même ville. A Genève il ne s'agit pas d'une minorité qui ne veut pas se soumettre, car il y a dans les votes une différence de deux ou trois voix, ce sont bien plutôt deux minorités et qui n'arriveront plus à s'entendre. S'il y a des questions personnelles, eh bien! c'est une raison de plus pour justifier cette séparation.

M. **Vautier**, président de la section de Genève, demande au Comité central s'il a une opinion sur cette question.

M. **Röchlisberger** répond que le Comité central n'a pas discuté la demande dans son ensemble, mais lorsque cette éventualité fut émise, les opinions étaient partagées. La question est grave par le fait qu'elle crée un précédent qui pourrait être fâcheux pour d'autres cantons. Il est impossible que l'assemblée prenne une décision à ce sujet aujourd'hui. Les sections doivent pouvoir discuter ce projet jusqu'à la prochaine Assemblée générale. Le professeur **Roelli**, consulté ce matin même, est de cet avis: le règlement n'est pas formel et ne s'opposerait pas à cette double section, mais il estime que le précédent est trop grave pour qu'aucune décision soit prise maintenant.

M. **Lugeon** (de Lausanne) explique le cas de la sous-section de Vevey qui a été mal interprété par le groupe de Genève. Ce cas n'est pas un précédent à invoquer.

M. **Vautier** appuie la façon de voir de M. **Röchlisberger**.

M. **Dunki** prend la parole. La nouvelle section ne sera pas créée pour combattre l'ancienne, mais pour travailler de la façon dont ses membres l'entendent. Pour éviter que le précédent soit nuisible à d'autres sections, il propose de ne permettre un dédoublement que dans les cas où 25 membres au moins le demandent. A Genève il y en a 34 qui ne peuvent plus supporter la façon dont la section est gouvernée. Il demande que l'assemblée se prononce aujourd'hui même.

M. **Righini** résume la discussion en allemand et appuie la façon de voir de M. **Röchlisberger**: nous ne pouvons pas prendre de décision.

M. **de Saussure** trouve une année bien longue, car ce sera une année d'inaction. Chacun devrait mettre de la

bonne volonté et laisser cette section se fonder au moins provisoirement.

M. **Vibert** proteste contre cette scission et exprime le désir de conserver tous ses collègues sous le même toit. Même lorsqu'on n'est pas d'accord il est bon de pouvoir s'expliquer avec ses collègues.

M. **Trachsel** reproche à la section de Genève de nombreux griefs: procès-verbaux tendancieux, articles dans la «Tribune de Genève», épithètes injurieuses des adversaires.

(M. **Maillard** donne un démenti formel à cette dernière accusation.)

M. **Sandoz** appuie M. **Vibert**. Si décidément il n'est pas possible de s'entendre, alors il suffira de fonder une section à Annemasse ou ailleurs, puisque les statuts le permettent. Il est inutile de soumettre la chose à l'assemblée; mais, encore une fois, ce serait regrettable.

M. **Gallet** demande que les statuts soient interprétés de façon à ce qu'on sache si oui ou non cette séparation est possible.

M. **Hodler** appuie M. **Sandoz** et voudrait que ses collègues de Genève s'entendent et renoncent à cette séparation fâcheuse. Il y a d'autres sections où il y a de temps en temps des tiraillements, mais ce n'est pas une raison pour se séparer.

M. **Vautier** demande au nom de sa section que dans tous les cas il n'y ait qu'une **section de Genève** de la Société des P. S. et A. S. et que ce nom reste à sa section.

M. **Dunki** proteste contre l'idée de passer la frontière: il ne veut rien de la «section des petits Savoyards»!

M. **Silvestre** s'oppose formellement à l'idée d'une deuxième section à Genève; ce serait la désorganisation complète. Que l'on fasse une sous-section, mais pas de nouvelle section. Il demande le vote immédiat de cette question.

Le président fait voter l'assemblée sur l'urgence de cette décision (pour laquelle les $\frac{2}{3}$ des voix sont nécessaires). L'urgence est refusée. Toute la question est donc renvoyée à l'assemblée de l'année prochaine.

M. **Trachsel** demande si les démarches pour obtenir des réductions de tarifs sur les C. F. F. ont été faites.

M. **Röchlisberger** répond que ces démarches restent chaque fois sans succès.

M. **Sandoz** demande à ce que la **date des Assemblées générales** soit fixée d'avance et que les présidents des sections en soient nantis à temps.

M. **Röchlisberger**, vice-président, remercie l'assemblée au nom du Comité central d'avoir bien voulu ratifier les votes et les décisions de l'Assemblée des délégués. Il remercie les représentants de la presse de l'intérêt qu'ils nous ont témoigné et les prie d'user avec discrétion des discussions qui ont eu lieu dans cette assemblée.

La séance est close à midi 45 minutes.

Le secrétaire central:

Th. Delachaux.

Comptes de l'exercice 1911—1912.

(Voir pages 598 et 599.)

Rapport annuel présenté à l'Assemblée générale de la S. d. P. S. & A. S. à Zurich, le 16 juin 1912.

Comité central.

L'année que nous clôturons aujourd'hui a été pour notre Société, comme ces années précédentes, une année de développement. Avec l'importance sociale de la Société grandit aussi la tâche du Comité central; car nous avons